



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INVITATION PRESSE

La Rochelle, le 20/11/2020

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

La lutte contre les violences conjugales mobilise tout au long de l'année les services de l'État et de nombreux autres acteurs départementaux. Autour de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes qui se tiendra le 25 novembre 2020, plusieurs temps forts se dérouleront en Charente-Maritime.

Inauguration de la CLAP de Saint-Jean d'Angély le 25 novembre

La sous-préfète de Saint-Jean d'Angély et le Colonel du groupement de gendarmerie inaugureront la Cellule de lutte contre les atteintes aux personnes de Saint-Jean d'Angély mercredi 25 novembre 2020. Depuis fin 2019, le groupement de gendarmerie de Charente-Maritime a mis en place plusieurs CLAP, traitant plus particulièrement des Violences intra-familiales (VIF). Avec la création d'une dernière entité à Saint-Jean-d'Angély, le 25 novembre prochain, le département, qui a été le premier à initier la généralisation d'un tel dispositif, aura ouvert une CLAP dans chaque arrondissement du département pour une meilleure prise en charge des victimes.

**La presse est cordialement invitée à l'inauguration de la CLAP :
mercredi 25 novembre 2020, à 10h30, à la compagnie de gendarmerie de Saint Jean d'Angely,
60 rue de Dampierre à St Jean d'Angely**

Commission « Violences sexistes et sexuelles » le 26 novembre

Le préfet de la Charente-Maritime présidera la commission « violences sexistes et sexuelles » du Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes jeudi 26 novembre. Cette commission, animée par la direction départementale de la cohésion sociale et qui rassemble habituellement une soixantaine d'acteurs départementaux se tiendra en format restreint compte tenu du contexte sanitaire.

A l'issue de la commission, **une convention pour l'accueil et la prise de plainte des victimes de violences conjugales au sein des structures hospitalières de Charente-Maritime sera signée**. Cette convention engage 15 signataires pour la mise en place d'un accueil et la prise de plainte des victimes de violences conjugales dans les locaux des hospitaliers par un enquêteur de la police nationale ou de la gendarmerie nationale, plaintes qui en principe sont prises au sein des commissariats de police ou des brigades de gendarmerie.

Au cours d'un point avec la presse, le préfet reviendra sur les dispositifs mis en place dans le cadre du confinement pour lutter contre les violences conjugales et sur l'avancée en Charente-Maritime des mesures du Grenelle des violences conjugales.

**La presse est invitée à la signature de la convention et au point presse :
jeudi 26 novembre 2020 à 11h30, en préfecture à La Rochelle**

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)